



POLITIQUE GÉNÉRALE

L'ÉGALITÉ DES GENRES ET L'INCLUSION

Fonction	Programmes internationaux de Plan International Inc. (PII)
Version numéro	1.1
Date d'approbation par les membres de l'Assemblée	Juin 2017
Date d'entrée en vigueur (si différente de celle ci-dessus)	
Date d'examen (5 ans à compter de la date d'entrée en vigueur)	Juin 2022

APPLICATION

En tant que politique générale, cette politique s'applique à :

- a. la société Plan International, Inc. (« PII »), y compris son siège social au Royaume-Uni (opérant par l'intermédiaire de sa filiale britannique, Plan Limited), et tous ses bureaux nationaux, bureaux régionaux, bureaux de liaison et autres bureaux, dont certains fonctionnent comme des succursales et d'autres en tant que filiales ;
- b. Toutes les organisations nationales qui ont signé une convention des membres et un contrat de licence avec PII ; et
- c. Toutes les autres entités qui acceptent de se soumettre à la politique générale.

(Ensemble, « les entités Plan International », également appelé « nous » dans ce document).

Toutes les entités soumises à la politique générale, y compris PII, doivent adopter leurs propres procédures, règlements ou autres documents réglementaires qui permettent le respect et l'observation de cette politique générale par ses employés (et / ou, le cas échéant, les prestataires et autres partenaires).

OBJET

Le but de cette politique est d'instaurer une **vision claire, une direction, un langage commun et un message cohérent pour mettre en oeuvre et exprimer notre engagement à promouvoir l'égalité des genres, les droits des filles et l'inclusion à l'**ensemble de notre personnel à tous les niveaux. Afin de soutenir la mise en œuvre de cette politique et d'en permettre le suivi, un ensemble de directives normalisées applicables à PII a été élaboré, centré sur les bureaux et le personnel, la programmation et les stratégies d'influence, et le marketing et la communication.¹

Les inégalités de genre et l'exclusion s'expriment sous des formes variées selon les endroits, mais dans tous les pays où nous travaillons, nous nous heurtons à différentes formes de discrimination fondée sur le genre, à des stéréotypes de genre et à une répartition inégale des pouvoirs entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons, et autres genres,² de même que l'exclusion est fondée sur de multiples critères. Ces critères sont notamment liés à ce qui constitue l'identité d'une personne, comme l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée à une race, à une classe sociale, à une ethnie, à une orientation sexuelle et à une identité de genre, ou encore ses capacités, sa langue, entre autres. Nous reconnaissons que les individus ont des identités multiples qui façonnent leurs expériences. Nous croyons que notre travail de lutte contre les inégalités de genre peut être renforcé en examinant comment ces identités se croisent et en utilisant ce savoir pour concevoir les programmes et les stratégies d'influence. Les inégalités de genre intensifient les effets négatifs de toutes les autres formes d'exclusion et, par conséquent, l'exclusion s'exprime sous des formes différentes et en général les femmes et les filles en expérimentent les pires formes. Parmi les groupes souffrant d'exclusion, ce sont souvent les filles, qui, dans l'exercice de leurs droits, sont confrontées aux obstacles les plus importants, c'est pourquoi l'égalité des genres et les droits des filles demeurent une priorité spécifique de notre travail.

Parvenir à l'égalité des genres, promouvoir la justice entre les genres, réaliser les droits des filles et favoriser une société inclusive sont les objectifs fondamentaux de notre travail en tant qu'organisation consacrée aux droits de l'enfant et à l'égalité des filles et des garçons. Cet engagement se reflète dans notre Stratégie globale « *100 millions de raisons* », notre code de valeurs et d'éthique et notre théorie du changement.

¹ Ces directives seront accessibles sur le site du Réseau pour le genre et inclusion (the Gender and Inclusion Network site) de PlaNet et sont proposées aux organisations nationales comme ressource pour soutenir la mise en œuvre de cette politique. Cependant, les organisations nationales ont la responsabilité de définir la façon dont elles contrôleront la mise en œuvre de la politique globale.

² Nous reconnaissons que de nombreuses personnes s'identifient comme hommes ou femmes. Nous reconnaissons également que le genre n'est pas binaire et comprend un continuum de possibilités. Pour faciliter et rendre plus aisée la lecture de cette politique, nous nous référons partout aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons. Cela ne diminue en rien notre engagement et notre collaboration avec des personnes ayant d'autres identités de genre.

Notre engagement s'inspire du Cadre international des droits humains et des principes internationalement reconnus, tels que la non-discrimination. Il est fondé sur des normes internationales et régionales, en particulier la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD), ainsi que sur des directives non contraignantes (« droit mou » ou « soft law ») pertinentes³ et les ambitions mondiales énoncées dans les Objectifs de développement durable (ODD). Les ODD font clairement ressortir la nécessité de s'attaquer aux violations des droits liées à l'appartenance à un genre, comme en atteste l'objectif spécifique, adopté après une longue bataille, qui invite le monde entier à « réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles » (objectif 5), et l'objectif de réduction des inégalités au sein de chaque pays et d'un pays à l'autre (objectif 10). De telles responsabilités constituent un socle solide pour nos premières priorités qui sont l'égalité des genres, les droits des filles et l'inclusion.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Nous nous attaquons et nous nous luttons contre les discriminations et les violations des droits humains fondées sur le genre, y compris la violence basée sur le genre et d'autres formes d'exclusion. Nous luttons également contre les stéréotypes et les relations de pouvoir inégales entre les femmes, les hommes, les garçons et les filles pour promouvoir l'égalité des genres, les droits des filles et l'inclusion. Nous favorisons une culture organisationnelle qui embrasse et illustre notre engagement envers l'égalité des genres, les droits des filles et l'inclusion, tout en aidant nos équipes à adopter des bonnes pratiques, une attitude positive et les principes d'égalité des genres et d'inclusion.

PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Afin de promouvoir efficacement l'égalité des genres, les droits des filles et l'inclusion, il nous faut :

1. concevoir, instaurer, surveiller et évaluer la qualité **des programmes humanitaires, des stratégies d'influence et des programmes de nature sexotransformatrice et œuvrant pour un développement inclusif**. Mettre en œuvre des stratégies sur le long terme de **transformation des normes sociales** pour mettre fin à l'injustice, s'attaquer aux rapports de pouvoir inégaux et traiter les causes profondes de la discrimination ;
2. Intégrer des **mesures d'inclusion et d'égalité** des genres qui s'harmonisent et complètent notre code de valeurs et d'éthique dans nos processus commerciaux, nos fonctions managériales, notre leadership, et dans la façon dont nous **menons** notre travail. Nous **ne tolérons pas les pratiques** qui engendrent des **discriminations basées sur le genre**, des formes **d'exclusion ou des inégalités** fondées sur le genre ou d'autres formes d'identité ;
3. Renforcer et construire **des partenariats qui promeuvent le respect de l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion**. **Engager des partenaires** dans des approches concertées pour promouvoir l'égalité des genres, les droits des filles et l'inclusion, et élargir notre base de partenariat en accordant une attention particulière aux groupes représentatifs tels que les mouvements en faveur des droits des

³ Le « droit mou » ou « soft law » se réfère aux normes internationales non contraignantes telles que les résolutions du Conseil des droits humains ou de l'Assemblée générale, les observations générales des comités de la CIDE ou de la CEDAW, etc.

femmes et des filles, les organisations de personnes handicapées, les mouvements en faveur des droits des populations autochtones et le réseau LGBTIQ⁴ entre autres ;

4. Renforcer et intensifier nos efforts pour **inciter les décideurs, à tous les niveaux, à adopter l'égalité des genres, les droits des filles et l'inclusion** ;
5. Mobiliser et consacrer les **ressources humaines, techniques et financières** appropriées / nécessaires conformément aux engagements pris en ce qui concerne l'égalité des genres, les droits des filles et l'inclusion ; et
6. **surveiller et évaluer** l'ensemble de notre travail du point de vue de l'égalité des genres, des droits des filles et de l'inclusion, afin d'améliorer la qualité de notre programme et de notre travail d'influence, contribuer à la formation continue, fournir une base factuelle pour éclairer les décisions et rendre des **comptes aux gens** pour qui et avec qui nous travaillons.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Tous les membres de notre personnel, quelle que soit leur fonction ou leur localisation, sont **responsables** de la mise en oeuvre des exigences stipulées dans cette politique. Ces exigences se reflètent dans les processus de recrutement, les descriptions de poste et les évaluations de performance du personnel à tous les niveaux et dans la manière dont nous nous rendons mutuellement des comptes.

Tous les cadres supérieurs sont **responsables** de cette politique ; le comité international **examinera** les actions des cadres supérieurs, et les membres de l'assemblée porteront la **responsabilité finale** de notre engagement vis à vis de cette politique et de sa mise en oeuvre.

Pour renforcer la recevabilité de cette politique, un processus efficace de révision et de suivi sera mené par le département « Global Assurance » de PII. Au sein de PII, cela englobera un examen annuel et un audit concernant la mise en oeuvre et le respect de la politique générale, qui sera partagé entre les entités de Plan International, et le PDG de PII présentera au Comité international un rapport annuel concernant l'application de la politique générale. L'examen régulier des organisations nationales relèvera de la responsabilité du Comité international envers les membres de l'assemblée afin de procéder à l'examen de la politique générale.

TERMES ET DEFINITIONS

Handicap

Les termes « personnes handicapées » s'appliquent à toutes les personnes vivant avec un handicap, y compris celles qui présentent des déficiences physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables qui, en interaction avec diverses barrières comportementales, environnementales et institutionnelles, entravent leur pleine et effective participation à la vie de la société, à égalité avec les autres.

Diversité

La diversité reconnaît que chaque personne est unique. Cela signifie reconnaître, accepter, célébrer et tirer force des différences individuelles telles que le genre, l'âge, la nationalité, l'appartenance ethnique, la capacité, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, les croyances religieuses et politiques ou autres idéologies.

Autonomisation

L'autonomisation est une stratégie visant à accroître le pouvoir des filles sur leur propre vie et leur capacité à exercer une influence sur les relations, les conditions sociales et politiques qui les affectent. Le manque de pouvoir est l'un des obstacles majeurs qui empêchent tout particulièrement les filles et les jeunes femmes d'exercer leurs droits. Cela peut être surmonté par une stratégie holistique et durable d'autonomisation, impliquant les filles, les garçons et les jeunes dans l'évolution des normes de genre au bénéfice de tous. L'autonomisation fondée sur le genre s'efforce de promouvoir des changements simultanés au sein :

⁴ Cela inclut les personnes qui s'identifient comme lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexes (LGBTI) ou ceux qui ont des questions sur leur orientation sexuelle et / ou leur identité de genre (Q).

des normes, des attitudes et des comportements ; des ressources sociales et économiques et des dispositifs de protection ; ainsi que dans le cadre législatif et budgétaire. C'est une stratégie fondamentale pour tout travail efficace de promotion de l'égalité des genres et l'inclusion. Pour promouvoir leurs droits, l'autonomisation des filles et des jeunes femmes est capitale, cependant il est également essentiel d'impliquer les garçons et les jeunes hommes en tant que partenaires et co-bénéficiaires de la réalisation de l'égalité des genres. Les normes de genre et les stéréotypes privilégient généralement les garçons et les jeunes hommes ; mais leur pouvoir décisionnel et leurs comportements sont également contraints et façonnés par des attentes sociales et culturelles rigides. Les hommes et les garçons peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre les inégalités entre les genres et les discriminations à la fois en tant que détenteurs du pouvoir et bénéficiaires du changement.

Exclusion

L'exclusion est le processus qui empêche certaines personnes ou groupes d'exercer leurs droits. L'exclusion est provoquée par l'inégale répartition des ressources et du pouvoir, par l'attribution de valeurs inégales aux différents groupes sociaux, et par les normes sociales qui perpétuent ces différences. Ces causes sont interdépendantes et se renforcent réciproquement. C'est le plus souvent, ceux à qui on ne concède aucune valeur, qui ne peuvent jouir de leurs droits. Par exemple, les filles, les garçons et les jeunes qui sont handicapés sont souvent stigmatisés et dépréciés ; les écoles ne sont pas conçues pour être accessibles à ces élèves et les enseignants n'ont pas reçu de formation adéquate, ce qui signifie que leurs besoins spécifiques ne sont pas pris en compte et, en conséquence, leur droit à l'éducation est dénié.

L'égalité des genres

L'égalité des genres signifie que toutes les personnes, indépendamment de leur genre, jouissent du même statut au sein de la société ; jouissent de la même façon des droits humains ; bénéficient d'un même respect dans la communauté ; et peuvent profiter des mêmes opportunités pour mener leurs vies en

fonction de leurs choix ; et disposent des mêmes pouvoirs pour mettre en œuvre ces choix. L'égalité des genres ne signifie pas que les femmes et les hommes, ou que les filles ni les garçons, soient pareils. Les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et les personnes ayant d'autres identités de genre ont des besoins et des priorités différents mais connectés. Tous font face à différentes contraintes et jouissent de possibilités différentes. Leurs positions relatives dans la société sont fondées sur des normes qui, bien qu'elles ne soient pas fixées, ont tendance à avantager les hommes et les garçons et à désavantager les femmes et les filles. Par conséquent, les politiques et les programmes les affectent de façons différentes. Une approche fondée sur l'égalité des genres doit donc comprendre ces différences relatives et ces identités croisées, en reconnaissant qu'elles ne sont pas rigides et sont susceptibles d'être modifiées. Il est important de garder à l'esprit ces différences et ces identités croisées lors de la conception des stratégies, des politiques, des programmes et des services. En fin de compte, la promotion de l'égalité des genres suppose la transformation des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et les individus ayant des identités de genre différentes, afin de créer une société plus juste envers chacun. Une partie de la stratégie pour parvenir à l'égalité des genres est l'équité entre les genres. Une approche soucieuse d'équité entre les genres résulte d'un processus délibéré consistant à agir de façon équitable pour parvenir à des résultats égaux et mesurables.

Identité de genre

L'identité de genre se réfère à la façon dont un individu ressent son propre genre. Les individus peuvent s'identifier selon le genre masculin, féminin, ou autre, et leur identité de genre peut être ou ne pas être la même que le genre qui leur a été assigné à la naissance. Chacun possède une identité de genre et exprime son genre de manière unique et personnelle.

La justice de genre

Le concept de justice de genre souligne le rôle des responsables concernant les droits des femmes, des hommes, des filles et des garçons. La justice de genre vise à en finir avec les inégalités entre les femmes et les hommes, qui résultent de la subordination des femmes et des filles aux hommes et aux garçons.

Cela implique que les filles et les garçons, les femmes et les hommes bénéficient d'un accès égal aux ressources et d'un contrôle sur celles-ci, disposent de la capacité d'effectuer des choix concernant leur vie, et aient accès, si nécessaire, aux dispositions chargées de remédier aux inégalités. Un engagement envers la justice de genre implique de prendre position contre la discrimination fondée sur le genre, l'exclusion et la violence basée sur le genre. Cet engagement se traduit principalement par la

responsabilité qu'il impose, à savoir exiger des comptes de la part des principaux responsables concernant le respect, la protection et l'accomplissement des droits humains, y compris ceux des filles et des femmes

Approche sexotransformatrice

Les inégalités entre les genres prennent des formes variées d'un endroit à l'autre, mais partout nous rencontrons une forme de discrimination fondée sur le genre, des stéréotypes de genre et une répartition inégale du pouvoir entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons. En même temps, des preuves solides démontrent que l'égalité des genres est bénéfique pour les filles et les garçons, les hommes et les femmes, et la société dans son ensemble. La loi internationale reconnaît également que l'égalité des genres est un principe fondamental des droits humains. Par conséquent, Plan International contribue à l'égalité des genres dans tous ces travaux de programmation et d'influence, comme énoncé dans nos objectifs, à savoir la réalisation des droits des enfants et l'égalité des filles et des garçons. À cette fin, nous utilisons une approche sexotransformatrice. Cela signifie que nous abordons explicitement les causes profondes de l'inégalité des genres, en particulier les relations inégales de pouvoir entre les genres, les normes sociales et les législations discriminatoires dans tous nos projets. De cette façon, nous visons non seulement à améliorer les conditions de vie au quotidien des filles, mais aussi à faire progresser leur position et leur valeur dans la société. Nous travaillons avec des filles, des garçons, des femmes et des hommes pour atteindre ces objectifs. Bien que nos projets bénéficient à la fois aux filles et aux garçons, l'adoption de cette approche transformatrice garantit que notre travail entraîne des changements positifs et des résultats durables pour les filles. Notre stratégie consiste à œuvrer pour le changement en travaillant sur trois dimensions : les normes, les attitudes et les comportements ; les ressources sociales et économiques et les dispositifs de protection ; et les cadres politiques et les budgets. Cela peut impliquer la promotion et l'application, si cela est nécessaire et utile, d'actes d'action positive en faveur des filles afin que le fossé séculaire entre les genres soit comblé et que les inégalités soient résorbées. Nous faisons des efforts à l'échelle internationale, régionale et nationale pour une protection adéquate des droits des filles et la promotion de mesures et de stratégies qui favorisent leurs intérêts stratégiques.⁵

Droits des filles

Lorsqu'elles veulent jouir de leurs droits, les filles se heurtent, partout dans le monde, à d'importants obstacles et cela simplement parce qu'elles sont jeunes et de sexe féminin. Pour soutenir efficacement les filles et parvenir à l'égalité, il est essentiel de reconnaître que les filles, en tant que cohorte, représentent l'un des plus grands groupes sociaux frappés par l'exclusion. Pourtant, en tant que groupe, elles ont le potentiel pour engendrer une capacité d'agir collective et travailler ensemble pour former un mouvement en faveur du changement et parvenir à des objectifs stratégiques communs.⁶ Les filles sont titulaires à part entière de leurs droits et pas seulement un sous-groupe de « femmes » ou « enfants ». Les droits des filles sont protégés à la fois par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Cependant, même si les filles sont confrontées à des risques et à des obstacles particuliers quant à la réalisation de leurs droits et ont des besoins spécifiques qui nécessitent une protection spéciale en vertu de la loi, le cadre exécutoire du droit international relatif aux droits humains énonce rarement leurs droits spécifiques de façon explicite. Différentes sources législatives internationales à caractère non contraignant (relevant du « droit mou », ou « soft law ») peuvent cependant spécifier les droits des filles ou contenir des références aux besoins spécifiques des filles et aux risques auxquelles elles sont exposées. Par conséquent, si nous ne laissons aucune fille de côté, une première étape importante est de s'assurer que les droits spécifiques des filles soient reconnus comme des droits humains et mis en application. Par conséquent, Plan International croit fermement que garantir les droits des filles représente le principal enjeu de justice sociale de notre époque et que les droits des filles sont des droits humains.

Inclusion

L'inclusion consiste à conduire, de façon constructive, les gens vers un processus. L'inclusion est le processus d'amélioration des conditions permettant aux individus et aux groupes de prendre part à la société et de jouir pleinement de leurs droits. L'inclusion nécessite que l'on traite les causes profondes de l'exclusion et que l'on comprenne à quel point les racines des différentes formes d'exclusion sont entremêlées. L'inclusion consiste à améliorer les possibilités offertes aux filles, aux garçons, aux jeunes,

⁵ Les intérêts stratégiques incluent, sans toutefois s'y limiter : l'autonomisation politique des filles ; des filles qui ne sont l'objet d'aucune violence / et dont l'intégrité physique est respectée ; le libre choix des filles en matière de sexualité et de reproduction ; une éducation sexotransformatrice ; l'égalité des chances pour accéder à un travail décent et rémunéré de façon équitable.

⁶ Ibid.

en particulier ceux qui sont vulnérables et exclus, notamment les enfants handicapés et ceux qui sont exclus en fonction des groupes sociaux auxquels ils s'identifient ou sont associés. Elle consiste aussi à respecter leur dignité.

Intersectionnalité / Identités croisées

Les personnes ne peuvent être classées de façon précise dans un groupe social unique. Chaque individu peut avoir de nombreuses identités et celles-ci ont une incidence sur la façon dont il interagit avec la société et la manière dont celle-ci le perçoit. Démêler ces identités croisées sera essentiel pour comprendre la discrimination et l'exclusion parce que l'expérience de l'exclusion vécue par une personne dépasse souvent la somme de toutes les parties. Par exemple, pour comprendre ce qu'expérimente une jeune fille issue d'un groupe ethnique minoritaire, nous devons chercher à comprendre la manière dont ces deux identités interagissent, comment fréquemment elles se renforcent l'une et l'autre en créant des obstacles encore plus grands quant à l'exercice de ses droits et en perpétuant des expériences de discrimination encore plus importantes.

LGBTIQ

Ceci inclut ceux et celles qui s'identifient comme lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenre ou intersexuelles, ou ceux et celles qui ont des questions sur leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre (Q). Le terme complet LGBTIQ considère que, pendant que certaines personnes ont une idée claire de « qui et ce qu'ils/elles sont », et sont en mesure de et à l'aise pour définir leur statut, beaucoup d'autres peuvent être incertains/ incertaines. En réalité, l'orientation sexuelle et/ ou l'identité de genre est un éventail d'identités, de caractéristiques, d'expressions et de comportements. Veuillez noter que si le terme LGBTIQ est de plus en plus compris et utilisé dans différentes régions du monde, dans beaucoup de pays les LGBTIQ peuvent préférer d'autres termes pour s'auto-identifier.

L'orientation sexuelle

L'orientation sexuelle est un continuum qui se réfère à la capacité de chaque personne à avoir une profonde attraction émotionnelle, affective et sexuelle et / ou des relations intimes et sexuelles avec des individus d'un sexe différent ou du même sexe ou de plus d'un sexe.

Norme sociale

Les normes sociales sont un aspect fondamental de nos vies à tous. Les normes sont des croyances partagées sur ce qui constitue un comportement représentatif et approprié pour un groupe de personnes, y compris les femmes, les filles, les hommes et les garçons. Les normes sociales sont comme des règles informelles, qui influencent également (et sont influencées par) des règles formelles telles que les lois et les règlements. Les normes façonnent les attentes et les comportements et peuvent entretenir et imposer l'inégalité des genres. Partout dans le monde, les normes sociales concernant le genre octroient un statut injuste aux femmes et les filles et façonnent les attentes de la société au sujet de leur rôle.